

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
70-217004332-20260605-D-50-2026-DE
Date de télétransmission : 10/06/2026
Date de réception préfecture : 10/06/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt-six, et le cinq du mois de juin à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 mai 2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Gilles GARDIENNET, Mme Céline RENARD, M. Pierre ARTAUX, Mme Anne ROUSSEY, Mme Amandine PILLOT, M. Jean-Christophe TRIMAILLE, Mme Marion LECONTE, M. Christian FEDI, M. El Houssaïne AMENHAR.

Absent non excusé : /

Ont donné pouvoir : - M. Philippe MARIOTTE à M. Jean-Christophe TRIMAILLE
- Mme Estelle HURET à M. Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

VENTE DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE

50/2026

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'une entreprise de travaux forestiers est intervenue sur le domaine privé de la commune (hors forêt communale) pour abattre des arbres de différentes essences devenus gênants et dangereux.
- qu'il convient de vendre les 36 stères à fabriquer en 5 lots de bois de chauffage, comme suit :
Lot 1 – environ 7 stères, Lot 2 – environ 6 stères, Lot 3 – environ 7 stères, Lot 4 – environ 6 stères, Lot 5 – environ 10 stères, avec une mise à prix initiale de 20.00 € du stère.
- que cette vente est réservée, en priorité, aux habitants du village informés par voie d'affichage.
- que les administrés intéressés par un lot doivent adresser une offre sous double enveloppe cachetée, à la Mairie de Quincey **avant le 22 juin 2026.**
- que par décision d'une commission représentée par Monsieur le Maire chaque lot est attribué au plus offrant.
- que le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de « Régie unique de recettes de Quincey ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la vente de lots de bois de chauffage proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **9 juin 2026**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

Véronique BATISSE

En Mairie, le **9 juin 2026**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

